

### Instructions d'emballage PK- KEO1001

L'expéditeur doit assurer la compatibilité avec tous les matériaux d'emballage et observer tous les règlements applicables au transport. Pour le transport aérien des liquides, les contenants doivent respecter les exigences relatives à la pression, à la fermeture secondaire et à la doublure étanche. **(Voir règlement IATA, Section 5 / OACI IT, Section 4)**. Toute dérogation à cette procédure d'emballage peut invalider la certification ONU. Veuillez consulter le 49 CFR pour les exigences de conservation des dossiers pour les États-Unis. Si d'autres renseignements sont exigés, veuillez contacter le Centre de Conformité ICC Inc au 1-888-977-4834.

#### Éléments de l'emballage

Article	Description	Qté
BX-KE01001	Caisse RSC	1
Insert- KE01001	Diviseur	1
Jar-1 Gallon	Contenant un gallon HDPE, goulot large	2
110/400 CT	Couvercle métallique peint blanc avec joint papier enduit de poly	2



Figure 1

#### Éléments requis pour l'assemblage fournis séparément

MSST-1	Ruban adhésif transparent 3M #305, 48mm large
--------	---

#### Renseignements importants:

Chaque colis assemblé ne doit pas excéder une masse brute de	21.0kg / 46.3lb
--	-----------------

#### Assemblage:

1. Assembler la caisse en repliant les rabats inférieurs et sceller le joint central avec (3) bandes de ruban adhésif transparent 3M #305 48 mm de large en dépassant chaque rebord de la caisse d'au moins 2 pouces. Le ruban ne doit pas être apposé par dessus une autre bande de ruban. Le ruban devrait chevaucher au maximum ¾ de pouces. Ceci permettra aux rabats de la caisse d'être recouvert de ruban. (See Figure 2)
2. Ne pas remplir les récipients intérieurs à pleine capacité. (IATA 5.0.2.8). **Visser chaque couvercle de façon sûre afin de prévenir toutes fuites.**
3. Placer les deux contenants en position verticale dans la caisse. (See Figure 3).
4. Replier le diviseur en deux le long du pointillé et placer-le par dessus les contenants dans la caisse. (Figure 4)
5. Replier les rabats supérieurs et sceller le joint central tel que décrit à l'étape 1. (Figure 5).
6. Marquer et étiqueter chaque colis conformément aux règlements appropriés. Au moins (1) un code de normalisation et deux (2) marques «sens du chargement» doivent apparaître sur chaque caisse.

Figure 2



Figure 3



Figure 4



Figure 5

